

Conditions Générales de Vente et de Prestation de Services

davidbismuth.fr-CGV_fr_11_Avril_2025

Conditions Générales de Vente et de Prestation de Services

#01 Objet et champ d'application.....	5
#02 Devis et commande.....	5
#03 Prix et modalités de paiement.....	5
#04 Pénalités de retard.....	5
#05 Délais d'exécution.....	5
#06 Obligations du Prestataire.....	6
#07 Obligations du Client.....	6
#08 Propriété intellectuelle.....	6
#09 Limitation de responsabilité.....	6
#10 Force majeure.....	7
#11 Confidentialité.....	7
#12 Protection des données personnelles.....	7
#13 Sous-traitance.....	7
#14 Résiliation.....	7
#15 Droit applicable et juridiction compétente.....	7

#01 Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestation de Services (ci-après "CGV") s'appliquent à toutes les prestations de services conclues par la SASU DB (ci-après "le Prestataire") auprès de ses clients (ci-après "le Client").

Le Prestataire intervient exclusivement dans le cadre de prestations intellectuelles et techniques (conseil, études, conception graphique, développement informatique, rédaction). Ces services ne constituent ni des travaux de construction, ni une participation à la maîtrise d'œuvre au sens des articles 1792 et suivants du Code civil. Le Prestataire décline expressément toute qualification de "constructeur" ouvrant droit à la garantie décennale.

Les présentes CGV sont susceptibles d'être modifiées. Chaque nouvelle version sera datée et publiée sur le site web du Prestataire. Seule la version en vigueur à la date du devis signé est opposable. Le client est donc invité à consulter et à conserver une copie des CGV en vigueur avant la signature du devis. En cas de litige, seule la version des CGV correspondant à la date de signature du devis sera considérée comme valide et opposable entre les parties.

#02 Devis et commande

Toute commande de prestations implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV. Le devis établi par le Prestataire est valable pendant 30 jours à compter de sa date d'émission et doit être accepté par un retour de devis daté, signé et complété par la mention « bon pour accord » transmis par courrier, par e-mail ou remis en main propre. L'acceptation du devis par le Client vaut commande ferme et définitive.

#03 Prix et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros et hors taxes. La TVA applicable sera ajoutée au taux en vigueur au jour de la facturation. Sauf mention contraire, les factures sont payables à 30 jours date de facture, par virement bancaire. Sauf mention contraire, un acompte de 30% du montant total TTC est exigible à la commande.

#04 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, des pénalités calculées sur la base du taux directeur de la BCE en vigueur au 1^{er} janvier ou 1^{er} juillet de l'année en cours, majoré de 10 points de pourcentage, seront exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € par facture impayée s'appliquera automatiquement.

#05 Délais d'exécution

Les délais d'exécution figurant dans les devis ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour respecter les délais annoncés. En cas de demande ou modification par le Client, les délais pourront être ajustés en conséquence. Tout retard ne saurait justifier une annulation de la commande ou le versement de dommages et intérêts.

#06 Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à une obligation de moyens dans l'exécution des prestations, conformément aux règles professionnelles en vigueur. Il garantit la confidentialité des informations communiquées par le Client.

Le Prestataire intervient exclusivement dans le cadre de prestations intellectuelles (conseil, études techniques, conception graphique, rédaction, programmation). Il n'assume aucune responsabilité liée à la réalisation matérielle des projets ou leur exécution opérationnelle.

Son rôle se limite à fournir avis, plans, documents techniques ou créations numériques, sans participation à la maîtrise d'œuvre, le suivi de chantier, la direction des travaux, toute réalisation matérielle ou opérationnelle.

En aucun cas le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages découlant de l'interprétation ou mise en œuvre de ses préconisations par des tiers, de vices affectant la solidité d'un ouvrage ou le rendant impropre à sa destination, du défaut d'entretien ou modifications ultérieures apportées par le Client ou des tiers.

#07 Obligations du Client

Le Client s'engage à fournir tous les éléments nécessaires dans les délais convenus pour permettre l'exécution optimale des prestations. Tout retard ou manquement pourra entraîner un report proportionnel des délais d'exécution.

En acceptant un devis, le Client reconnaît :

- Avoir pris connaissance du caractère exclusivement intellectuel des prestations ;
- Accepter la non-applicabilité de la garantie décennale ;
- Assumer les risques liés à l'interprétation des livrables par des tiers.

#08 Propriété intellectuelle

Le Prestataire conserve la propriété intellectuelle de ses créations jusqu'au paiement intégral du prix. Après paiement, le Client dispose d'un droit d'utilisation pour ses besoins propres, à l'exclusion de toute exploitation commerciale sans accord préalable du Prestataire.

#09 Limitation de responsabilité

La responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs et prévisibles résultant d'une faute prouvée dans l'exécution de ses obligations contractuelles. Cette responsabilité est plafonnée à 50% des honoraires perçus pour la prestation concernée.

Sont exclus :

- Les dommages indirects (perte d'exploitation, préjudice commercial) ;

- Les désordres relevant de la garantie décennale (vices affectant solidité ou destination) ;
- Les défauts d'équipements ou travaux publics.

#10 Force majeure

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable en cas d'inexécution de ses obligations due à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence française.

#11 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations échangées dans le cadre de leur collaboration, pendant toute la durée du contrat et pendant un an après son terme, sauf accord explicite entre les parties. Cet accord peut être donné par écrit, que ce soit par courrier, par e-mail, ou par tout autre support durable. En cas d'accord, les parties définiront précisément la nature et l'étendue des informations pouvant être divulguées, ainsi que les modalités de cette divulgation.

#12 Protection des données personnelles

Le Prestataire s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

#13 Sous-traitance

Le Prestataire se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations, sous sa responsabilité.

#14 Résiliation

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations, non réparé dans un délai de 30 jours à compter de la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre partie pourra résilier le contrat de plein droit. En cas de résiliation du contrat, quelle qu'en soit la cause, les sommes déjà versées par le Client resteront acquises au Prestataire, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus. Les travaux réalisés jusqu'à la date de résiliation effective resteront dus par le Client.

#15 Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours judiciaire. Si aucun accord n'est trouvé, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

Ces CGV constituent un élément essentiel de l'accord entre les parties, sans lequel le Prestataire n'aurait pas contracté.

davidbismuth

T. +33 (0)6 29 58 65 98

contact@davidbismuth.fr

www.davidbismuth.fr